

**INSCRIPTION & RÈGLEMENT POUR LA RESTAURATION JUSQU'À RÉVOCATION
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CP AU CM2, COLLÈGE, LYCÉE.**

Prière de retourner les pages 1 & 2 avec le mandat de prélèvement SEPA page 3 à → → →
Veuillez conserver la page 4 pour référence personnelle.

VielfaltMenü GmbH
c/o Lycée Français
Gontardstraße 11
60488 Frankfurt am Main
E-Mail: lyceefrancais.3191@vielfaltmenue.com
Internet: www.vielfaltmenue.com

1. **ÉTABLISSEMENT** : Lycée Français Victor Hugo - Francfort

Date souhaitée pour le début de la restauration : ____ / ____ / ____

Nouvelle inscription :

Inscription renouvelée : J'ai déjà un numéro de client : _____ **Votre enfant a déjà un badge : oui non**

2. **CONVIVE / REPRÉSENTANT LÉGAL :**

Renseignements concernant l'enfant

Renseignements concernant le représentant légal

Prénom *		Prénom *	
Nom *		Nom *	
Date de naissance		Date de naissance *	
Classe *		Rue, N°. *	
Allergie *	Cochez svp Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	Code postal / Localité	
Si oui, quelle(s) allergie(s)		Téléphone *	
	Merci de joindre un certificat médical	Adresse-mail*	

3. **NOMBRE DE REPAS POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (du CP au CM2) :**

5 repas par semaine (du lundi au vendredi) 4 repas par semaine (Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi)

NOMBRE DE REPAS POUR LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS :

5 repas par semaine 4 repas par semaine 3 repas par semaine 2 repas par semaine 1 repas par semaine

Cochez les jours auxquels vous désirez manger :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

4. **INFORMATION :**

Voir la note d'information (ci-jointe) pour fonctionnement à la restauration et la modalité de contrôle.

5. **RÈGLEMENT DES FACTURES MENSUELLES :**

Virement après réception des factures mensuelles.

VielfaltMenü GmbH - BIC : HELADEF1TSK - IBAN : DE68 5125 0000 0001 0957 90, Taunus Sparkasse (Svp. Inscrivez le numéro de client (Knuden-Nr) et votre nom sur votre virement bancaire).

Mandat de prélèvement SEPA, au début du mois suivant par VielfaltMenü GmbH conformément aux dispositions du Conseil européen des paiements (EPC). À cet effet, prière de compléter le mandat de recouvrement direct SEPA ci-joint et de le retourner au centre de service ci-dessus avec l'inscription. Conformément aux dispositions SEPA, vous recevrez une information préalable au sujet du montant et de la date de référence du prélèvement par courriel 5 jours à l'avance. Veuillez à cet effet nous indiquer votre adresse électronique (cf. champ ci-dessus) et toujours nous communiquer les changements d'adresse électronique en temps utile.

6. **TARIFS :**

Le prix du repas pour l'année scolaire est de 7,58 euros, y compris la TVA légale en vigueur

7. **BASE DE FACTURATION :**

Une facture est établie au début du mois suivant, elle est faite sur la base des repas réellement commandés (article 3). Les repas non consommés ne sont pas remboursés

Pendant les voyages organisés par le Lycée les repas ne sont pas facturés.

8. **MODALITES DE CONTROLE**

Tout élève inscrit au service de restauration doit s'identifier, pour cela il devra présenter son badge à chaque entrée au Self. Le premier badge est gratuit. En cas de perte, nous facturons pour un nouveau badge des frais de traitement de 10,00 €.

9. **ANNULATION DE REPAS EN CAS DE MALADIE OU D'ABSENCE**

Seules les absences de 3 jours ouvrables consécutifs ou plus, attestées par un certificat médical, seront remboursées. La demande et le certificat doivent être remis à VielfaltMenü c/o Lycée Français Victor Hugo ou envoyés par courriel à : lyceefrancais.3191@vielfaltmenue.com au plus tard une semaine après le début de l'absence. Aucun remboursement ne sera effectué pour les demandes envoyées après cette date !

Le document est disponible sur le site Internet du Lycée français à l'adresse www.lfvh.net.

10. MANDAT DE RESTAURATION :

VielfaltMenü GmbH, Oberlandstraße 13-14, 12099 Berlin ci-après fournisseur de repas, prestataire désigné par le marché en cours, vous propose un niveau de qualité élevé, en cas de problèmes, veuillez prendre contact avec le gérant. Les prix correspondant au tarif des repas mensuels sont contenus dans la lettre d'information aux parents. Ces prix résultent de la concession d'approvisionnement en denrées alimentaires entre le fournisseur de repas et les responsables de l'établissement. Ceux-ci s'entendent comme le paiement du repas, service inclus.

11. DURÉE DU CONTRAT :

Le contrat de repas est résiliable par écrit à la fin de chaque mois calendaire moyennant un délai de préavis de 4 semaines. Le présent accord peut être résilié sous forme de texte (par exemple par courriel électronique) avec un préavis de 4 semaines avant la fin d'un mois civil. Une fois toutes les créances réglées, l'autorisation de recouvrement direct SEPA prend fin automatiquement. Les avoirs éventuels sont remboursés.

12. MODIFICATIONS DE DONNÉES DE CLIENTS

Les changements de nom, d'adresse et de coordonnées bancaires doivent être communiqués par écrit sans délai au fournisseur de repas en indiquant le numéro de client. Les coûts éventuellement occasionnés du fait d'un retard d'information sont à la charge du client.

13. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais, comme les frais de notes de recouvrement impayés n'incombant pas au fournisseur de repas, sont à la charge du titulaire du compte. Un paiement n'est considéré comme effectué en temps utile qu'à la réception de la somme due sur le compte du fournisseur de repas. Les montants exigibles correspondant au tarif des repas doivent être vérifiés avec soin. Ils se basent sur le nombre de repas commandés durant la période de facturation, qu'ils aient été pris ou non. Les objections contre leur montant doivent être soulevées par écrit, à l'attention du fournisseur de repas, dans les 12 semaines suivant le règlement de la créance respective. L'omission coupable de soulever en temps utile des objections au règlement respectif est considérée comme une approbation

14. RETARD DE PAIEMENT / TRANSMISSION DE DONNÉES

Si le client est mis en demeure de paiement, le fournisseur de repas est autorisé à facturer les coûts occasionnés pour la sommation à titre de dommages-intérêts pour la mise en demeure. Le client demeure formellement en droit de prouver qu'un dommage n'est pas survenu ou que son niveau a été inférieur. Suite à la survenance d'une mise en demeure de paiement (paiement d'une facture n'intervenant pas dans les délais), le fournisseur de repas a le droit de mettre un terme à la fourniture de repas. Dans ce cas, le fournisseur de repas peut informer la direction de l'établissement de l'exclusion temporaire de votre enfant du service de restauration.

15. RÉGIME SPÉCIAUX

Quand l'état de santé d'un enfant nécessite un régime alimentaire spécifique, comme des aliments sans gluten, un menu spécial peut-être demandé.

Seuls les enfants bénéficiant d'un PAI pour allergie ou intolérance alimentaire ont la possibilité d'apporter un panier repas.

16. HYGIÈNE ET SANTÉ

Conformément aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est interdit d'apporter et de consommer tout produit alimentaire provenant de l'extérieure dans l'enceinte du restaurant scolaire.

17. PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles sont stockées à des fins de traitement électronique et sont soumises aux réglementations applicables en matière de protection des données. Le traitement des données à lieu exclusivement dans le but de l'exécution du contrat, de la facturation et pour les informations personnelles de l'utilisateur ou éventuellement de son représentant légal. VielfaltMenü peut transférer mes données personnelles au Lycée Français Victor Hugo, un transfert des données à des tiers, sauf dans le but mentionné ci-dessus ou d'une disposition légale, ne se produit pas

Par la présente, j'inscris le convive désigné au point 2 aux conditions exposées.

.....
Lieu/date

.....
Signature du ou des responsables légaux



VielfaltMenü

SEPA-Einzugsermächtigung gültig bis Widerruf

Mandat de prélèvement SEPA valable jusqu'à révocation

Name, Vorname des Schülers / Nom, Prénom de l'élève : _____

Mandat-Nr / N° de mandat : _____

Gläubiger ID von VielfaltMenü: DE56ZZZ00000089753

Hiermit erteile(n) ich (wir) die Abbuchungserlaubnis von dem unten genannten Konto für das monatliche Essengeld ab _____
Widerruf oder Änderungen müssen spätestens im Vormonat schriftlich mitgeteilt werden.

Par la présente, je (nous) vous autorise (autorisons) jusqu'à révocation de ma (notre) part par courrier au plus tard le mois qui précède le prélèvement, à prélever mensuellement au moyen d'avis de prélèvement sur mon (notre) compte indiqué ci-dessous, à échéance les sommes que je dois (nous devons) au titre des frais de scolarité à compter du _____

Kontoinhaber / Titulaire du compte : _____

BIC /SWIFT _____

deutsche Banken / Banques allemandes:

IBAN **DE** _____

ausländische Banken / Banques étrangères:

IBAN _____

Der Lastschrifteinzug ist bei belgischen und spanischen Banken nicht möglich. Da gilt Überweisung nach Rechnungserhalt.

Le prélèvement automatique n'est pas possible auprès des banques belges et espagnoles. Les factures sont à régler par virement après réception.

Wenn mein (unser) Konto die erforderliche Deckung nicht aufweist, besteht seitens des kontoführenden Kreditinstitutes keine Verpflichtung zur Einlösung. Die Kosten, die hierdurch verursacht werden, sind von den Familien zu übernehmen. Das Gleiche gilt für Gebühren, die durch Ihrerseits nicht mitgeteilte Änderungen der Bankverbindung entstehen können. Die Änderungen können erst im Folgemonat berücksichtigt werden. Falls Lastschriften einmal zurückgewiesen werden, wird die Einzugsermächtigung von VielfaltMenü aufgelöst und nur noch die Überweisung pro Monat zugelassen.

Si mon (notre) compte devait se trouver insuffisamment approvisionné, ma banque ne serait pas tenue de payer l'avis de prélèvement présenté. Toutefois les frais d'impayés seront à la charge de la famille. Il en est de même pour les frais engendrés par tout changement de coordonnées bancaires non signalé. Les modifications de coordonnées bancaires ne pourront être prises en compte que pour le prélèvement automatique du mois suivant. A partir d'un impayé, l'établissement annulera le prélèvement et seul le virement mensuel sera autorisé.

Name des Rechnungsempfänger / Nom du destinataire de facture :

x _____

Anschrift / Adresse:

x _____

Datum /Date:

x _____

Unterschrift / Signature :

x _____

NOTE D'INFORMATION AU LYCÉE FRANÇAIS DE FRANCFORT

Chers parents, chers élèves,

Bienvenue au service de restauration du Lycée Français Victor Hugo.

Notre offre permet une alimentation équilibrée et constitue donc une base importante pour un développement sain des élèves. La composition des menus est soigneusement élaborée au regard de l'équilibre alimentaire sous le contrôle de l'infirmière du lycée.

CHOIX DES MENUS

Les élèves de primaire et secondaire ont la possibilité de choisir entre deux menus. Les menus sont composés d'un hors d'œuvre, d'une salade, d'un plat principal, d'un dessert ou fromage.

Notre objectif étant de donner la possibilité à tous les élèves de déjeuner au restaurant scolaire, C'est pourquoi nous proposons deux menus par jour, dont au moins un menu végétarien. Les repas sont préparés chaque jour dans la cuisine du Lycée Français Victor Hugo à base de produits de grande qualité. Les aliments génétiquement modifiés ne sont pas utilisés.

HORAIRES

Du CP jusqu'à la terminale, les élèves prennent leur repas selon leur inscription au self-service :

Les heures d'ouverture sont de 11h00 à 13h30, sauf le mercredi de 12h00 à 13h30.

Les heures de repas de chaque classe sont réparties par l'école. Une surveillance est assurée durant le service de restauration ainsi qu'en cour de récréation.

L'établissement et le prestataire ne peuvent être tenu responsable des élèves inscrits à la ½ pension qui « oublieraient » de déjeuner au restaurant scolaire.

MODALITES DE CONTROLE

Chaque élève en dehors de ceux des classes de maternelle inscrit au service de restauration doit s'identifier par son badge, qu'il devra présenter à chaque entrée au Self. Le premier badge est gratuit. En cas de perte, nous facturons pour un nouveau badge des frais de traitement de 10,00 €.

HYGIÈNE ET SANTÉ

Nous rappelons que conformément aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est interdit d'apporter et de consommer tout produit alimentaire provenant de l'extérieur dans l'enceinte du restaurant scolaire. L'accès à la salle de restauration est interdit aux élèves non-inscrits.

ANNULATION DE REPAS EN CAS DE MALADIE OU D'ABSENCE

Seules les absences de 3 jours ouvrables consécutifs ou plus, attestées par un certificat médical, seront remboursées. La demande et le certificat doivent être remis à VielfaltMenü c/o Lycée Français Victor Hugo ou envoyés par courriel à : lyceefrancais.3191@vielfaltmenue.com au plus tard une semaine après le début de l'absence.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les demandes envoyées après cette date !

Le document est disponible sur le site Internet du Lycée français à l'adresse www.lfvh.net.